



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**N° Spécial**

**02 novembre 2022**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 02 novembre 2022**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N°2022-099	01.11.2022	Arrêté DDFIP portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Service des Impôts des Entreprises de Nanterre Rueil.	3
DDFIP N°2022-101	01.11.2022	Arrêté DDFIP n° 2022-101 du 1 <sup>er</sup> novembre 2022 Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.	6
DDFIP N°2022-102	01.11.2022	Arrêté DDFIP portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Service des Impôts des Entreprises de Colombes.	8
DDFIP N°2022-103	25.10.2022	Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.	12

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

### **Arrêté DDFIP n° 2022-099 du 1<sup>er</sup> novembre 2022 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

#### **Service des Impôts des Entreprises de Nanterre Rueil**

Le comptable public, responsable du service des impôts des entreprises de NANTERRE-RUEIL.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

#### **Arrête :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Michael MAHUAS inspecteur, M. Laurent KOLISSO inspecteur, M. Laurent VELONTSOA inspecteur, adjoints au comptable public responsable du service des impôts des entreprises de NANTERRE RUEIL, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, de crédit d'impôt compétitivité et emploi, de crédit d'impôt recherche et de crédit résultant du report en arrière de déficit dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs principaux et contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

GASNIER Philippe	CANALS Benoît	CHAREYRE Olivier
SAKO Kadia	MUSSAT Sarah	LAVIT Gilles
LE CAM Antoine	BERRY Ophélie	SANON Fredler
PREVOTS Lætitia	RUDOLF Olivier	GASSEMANN Bénédicte
DUCAUZE Jean-Pierre	MEUNIER Nathalie	GEORGES Véronique
ELAMRANI Sarah	BENSOUNA Elsa	ISSARD Claire
CHANTEPIE Mélanie		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

DIOCHOT Alicia	THOMAS Noémie	VASSEUR Marc
MAHOUSA Aurélie	LEROI Benoit	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
SAKO Kadia	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
CHAREYRE Olivier	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
SANON Fredler	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
LAVIT Gilles	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
LE CAM Antoine	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
GEORGES Véronique	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
PREVOTS Lætitia	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
ELAMRANI Sarah	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
BENSOUNA Elsa	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
GASSEMANN Bénédicte	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
DUCAUZE Jean-Pierre	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
MEUNIER Nathalie	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
MUSSAT Sarah	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
CANALS Benoît	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
GASNIER Philippe	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
BERRY Ophélie	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
CHANTEPIE Mélanie	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
ISSARD Claire	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
RUDOLF Olivier	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
THOMAS Noémie	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €
DIOCHOT Alicia	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €
LEROI Benoit	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €
MAHOUSA Aurélie	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €
VASSEUR Marc	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A NANTERRE, le 1<sup>er</sup> novembre 2022

Le comptable public,

responsable du Service des Impôts des Entreprises  
de Nanterre-Rueil

*Signé*

Raynald GIVERNE

**Arrêté DDFIP n° 2022-101 du 1<sup>er</sup> novembre 2022 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.**

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS</b>			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	NOEL	JESBAC
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
CLICHY	M.	NOEL	JESBAC
COLOMBES	M.	JEAN-FRANCOIS	BERQUIER
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	M.	PATRICK	ROBIN
ISSY-LES-MOULINEAUX	M,	BERTRAND	RONDEL
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTRouGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	Mme	MARIANNE	GLISE
NEUILLY	M.	ALAIN	TALLON
SCEAUX	Mme	CHRISTINE	LASHERAS
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	Mme	FABIENNE	ROUMAGE

<b>SERVICES DE PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT</b>			
NANTERRE 3 <sup>EME</sup> BUREAU	M.	SERGE	DESCLAUX
VANVES 2 <sup>EME</sup> BUREAU	M.	FRÉDÉRIC	DARRIOUMERLE

<b>SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIERS</b>			
SDIF NANTERRE	M.	STEEVE	GRESSENT

<b>SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES</b>			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	MYLENE	LALLEMANT
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	M.	STEPHANE	LEMOINE
COLOMBES	M.	STEPHANE	LEMOINE
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANCOIS	MEDETIAN
GENNEVILLIERS	M.	JEAN-MARC	LONG
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	PATRICK	BACQUEY
LEVALLOIS-PERRET	Mme	SHABA	TABITI
NANTERRE RUEIL	M.	RAYNALD	GIVERNE
NEUILLY-SUR-SEINE	M.	EDDIE	KAMOUN
SCEAUX	Mme	LAURENCE	SIMON-MICHEL
SEVRES	Mme	PASCALE	HERBAUT
SURESNES	Mme	JOCELYNE	BOURDAREAU
VANVES	Mme	DENISE	IMBERT

<b>PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE</b>			
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	NAIMA	LEMAYNI
CLICHY	Mme	DOMINIQUE	CLENET
NANTERRE	M.	ROMAIN	RIAND
SCEAUX	M.	WILLIAM	LAWSON

<b>PCRP</b>			
SURESNES (1) et NANTERRE- RUEIL (2)	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NEUILLY BORD DE SEINE	Mme	GAELE	LE TALLEC
NEUILLY CENTRE	Mme	BEATRICE	MARIVAIN
HAUTS DE SEINE	Mme	STEPHANIE	LUDINARD
BOULOGNE-BILLANCOURT (6)	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES (7)	Mme	VALERIE	ARBITURER

MONTRouGE (8)	Mme	SANDRINE	LEVEQUE
SCEAUX (9)	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES

<b>PÔLE DE RECOUVREMENT SPÉCIALISÉ</b>			
DES HAUTS DE SEINE	Mme	CHRISTINE	NAIRAUD

<b>BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION</b>			
1ERE BDV VANVES	Mme	PERRINE	BELHADJ AMMAR
4EME BDV VANVES	M.	FRANCOIS- MICHEL	DUTHEIL
6EME BDV VANVES	Mme	SOPHIE	VERDON
8EME BDV NANTERRE	Mme	NICOLE	AUGE
10EME BDV NANTERRE	Mme	TIPHAINE	LANDAIS
11EME BDV NANTERRE	M.	SEBASTIEN	ROUSSEAU
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme.	NICOLE	AUGE
BRIGADE ANTI FRAUDE	M.	PASCAL	BREINER

**Nanterre le 1<sup>er</sup> novembre 2022**

**Arrêté DDFIP n° 2022-102 du 1<sup>er</sup> novembre 2022 portant délégation de signature**

**en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Service des Impôts des Entreprises de Colombes**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de COLOMBES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme PFERTZEL Laura, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de COLOMBES, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs principaux et contrôleurs des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BOUBEKRI Françoise	CHAMBAS Pierre	GUILLOTEAU Emmanuel
GUINEPAIN Aurore	LETELLIER Ludovic	VICAIRE Frédérique
LUCK Axel	VINUESA William	HOLL-MACRON Tina

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

WALTER Jessica	GUILLOT-AMAZOUZ Cécile	LAASRI Yacine
----------------	------------------------	---------------

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
BOUBEKRI Françoise	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
GUINEPAIN Aurore	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
LUCK Axel	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
CHAMBAS Pierre	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
LETELLIER Ludovic	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
VINUESA William	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
GUILLOTEAU Emmanuel	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
VICAIRE Frédérique	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
HOLL-MACRON Tina	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
WALTER Jessica	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €
LAASRI Yacine	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €
GUILLOT-AMAZOUZ Cécile	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine ;

A Colombes le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Le comptable,

responsable par intérim du

Service des Impôts des Entreprises de Colombes,

*Signé*

Stéphane LEMOINE

## DECISION DDFIP N°2022-103 DU 25 OCTOBRE 2022 DE DELEGATION DE SIGNATURE

### EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

#### **L'Administratrice générale des Finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté d'affectation du 30 novembre 2020 de Mme Joëlle MASSONI, Administratrice générale des Finances publiques, à la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2021-001 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Joëlle MASSONI, Administratrice générale des Finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Mme Joëlle MASSONI à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation n° 2021-001 qui m'est conférée par arrêté du 4 janvier 2021 sera exercée par :

- M. Frédéric BERTRAND, Administrateur des Finances publiques, adjoint à la directrice du pôle pilotage et ressources ;
- M. Arnaud GOSSET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;
- Mme Sandrine PICARD, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;
- Mme Emmanuelle WINCKLER, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Immobilier, Logistique ;
- Mme Céline DUPONT, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe à la responsable de la division Budget, Immobilier, Logistique ;

- Mme Ludivine OUVRAT, Inspectrice principale des Finances publiques et Mme Laura BOTTON, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsables du service « immobilier et logistique » ;
- Mme Agnès PHO, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service « budget ».

Délégation est donnée à Mmes Sylvie LAAMARI et Sonia LE DEN, Contrôleuses des Finances publiques,  
M. Roland GENTRIC, Contrôleur des Finances publiques, MM Younes BALLOUK et Christophe MORYN, Agents administratifs des Finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS (habilitation à Chorus formulaire).

### **Article 2 :**

Pour la gestion immobilière et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Hauts de Seine n° 2021-001 du 4 janvier 2021, sera exercée par :

Secteurs « Immobilier », « Logistique » et « Sécurité »

M. Michel PERNICE, Inspecteur des Finances publiques, Mmes Virginie BOUYGUES et Cyrille PONS, Inspectrices des Finances publiques, responsables de service au secteur « immobilier et logistique » et par M. Jean-Marie-GERARD, Inspecteur des Finances publiques, Délégué départemental à la sécurité.

Ils reçoivent pouvoir de signer les attestations de service, les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

### **Article 3 :**

Pour les imputations sur le titre 2, en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Hauts de Seine n° 2021-001 du 4 janvier 2021, sera exercée par :

M. Damien BEAUJARD, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, et, à défaut, par Mmes Eloïse TAGNON et Géraldine DAUBANES, Inspectrices principales des Finances publiques, par Mme Anne-Sophie MAILLET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointes au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, ainsi qu'à défaut, par Mmes Sonia LE MAUX, Catherine MASVALEIX, et Laurence VANESSCHE, Inspectrices des Finances publiques, et M. Astier RAMANANARIVO, Inspecteur des Finances publiques.

Délégation est donnée à Mmes Gaëlle KACEM, Contrôleuse des Finances publiques et Yasmina OURBAA, Agente administrative des Finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS.

Délégation est donnée à Mme Géraldine DAUBANES, Inspectrice principale des Finances publiques, Mmes Catherine MASVALEIX, Elodie DEBEE et Youssra BELGUENAOUI, Inspectrices des Finances publiques, Mme Louise MARTIN, agente contractuelle de catégorie B, Mme Marie-Odile ERNEST, agente administrative des Finances publiques, dans le cadre des remboursements de frais de déplacement dans l'application FDD.

**Article 4 :**

La présente décision est d'effet immédiat et sera publiée au Recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 25 octobre 2022.

L'Administratrice générale  
des Finances publiques

*Signé*

Joëlle MASSONI

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

## PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>